

## A – Le problème du climat

Ouvrir la discussion sur les conditions favorables à une croissance agraire en abordant la question climatique, c'est commencer par le domaine le plus incertain, le plus hypothétique; c'est aussi risquer maintes reproches et notamment celui de sacrifier aux modes actuelles; c'est encore s'exposer à maintes critiques tant demeure controversé le rôle du climat dans les grandes fluctuations de l'histoire de l'Occident. Qu'importe! Une chose est évidente: les hommes de l'an mil, seigneurs comme paysans, vivent de la terre; or nul n'ignore les influences du climat sur les productions agricoles, et, au-delà, sur les comportements humains. D'où la question: y a-t-il entre 900 et 1100 environ des transformations climatiques qui ont pu favoriser un processus de croissance dans l'avant-pays dauphinois? À cette question, je voudrais seulement apporter quelques éléments de réponse.

À partir de quelle documentation? Sur le Bas-Dauphiné, la documentation écrite n'apporte quasiment rien: 8 chartes du *Cartulaire de Saint-André-le-bas de Vienne* font allusion, sur le finage de Vitrieu (« Vitrosco ») actuel hameau de la commune de Vernioz, à un « petit ruisseau qui s'assèche en été » (*guttula sicca que ad astum siccatur*, ou *aqua siccatur*). On peut regrouper ces mentions incidentes, après corrections apportées à la datation de certaines, en 2 périodes chronologiques: entre 938 et 941 pour les 4 premières, entre 975 et 994 pour les 4 autres. S'y ajoute une charte de Cluny indiquant en 935 *in villa Bracost* (la Brachère, actuel lieu-dit sur la commune des Côtes-d'Are, non loin du hameau de Saint-Mamert, à quelques kilomètres à l'ouest de Vitrieu-Vernioz) une *aqua morta*; cette « eau morte » porte dans les documents le nom de « Veiternalis » que je n'ai pu identifier<sup>1</sup>. Rien d'autre dans les textes dauphinois: triste bilan! et parfaitement inutile, à moins d'insérer ces pauvres renseignements dans un contexte géographique élargi.

1. *Cart. Saint-André*: entre 938 et 941, chartes 53, 43, 57, 37; entre 975 et 994: chartes 38, 47, 50, 56; *Cart. Cluny*, t. 1, charte 437 (935).

---

Avant d'évoquer ce large contexte régional, je rappellerai, comme une évidence, les remarquables données climatiques fournies par les archéologues, les dendrochronologues et les paléoclimatologues qui ont travaillé sur le site de Colletière et dont les travaux furent publiés, sous la direction de M. Colardelle et E. Verdel, dans *les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement*. En particulier, André Ferhi y expose les méthodes isotopiques qui furent utilisées, et observe qu'il n'y eut pas, durant les décennies qui encadrent le temps d'occupation du site de Colletière (entre vers 1003 et vers 1035), de « bouleversement spectaculaire des conditions climatiques », mais « une alternance de phases relativement sèches suivies de phases plus humides », leur périodicité étant « de quelques dizaines d'années ». Or il faut rappeler ici que le lac de Charavines-Paladru fonctionne comme un véritable « pluviomètre » car il ne reçoit aucun ruisseau tributaire important et son bassin versant est fort réduit ; dès lors les variations du niveau du lac ont toute chance de correspondre à des fluctuations climatiques<sup>2</sup>.

Toutefois un problème persiste : les carences de la documentation écrite en Dauphiné ne permettent pas de corroborer les analyses climatiques de Colletière. Il faut donc tenter d'élargir la recherche à un domaine géographique plus large. On voudra bien admettre que le Viennois et le Romanais appartiennent grosso modo à un ensemble climatique du centre-ouest de l'Europe qui comprendrait également Souabe, Bavière, Hesse, Rhénanie, Wallonie, Saxe méridionale, Champagne, Orléanais, Bourgogne : pour ces régions, et avec quelques incursions dans la région d'Angers ou en Angoumois, nous disposons de sources écrites qui évoquent des épisodes climatiques depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle jusque vers 1100. Mais les auteurs de ces annales ou chroniques ne s'intéressent en général qu'aux événements insolites, exceptionnels, qui interrompent le cours régulier de la vie. Il ne faut donc pas compter sur eux pour nous décrire systématiquement, année après année, le temps qu'il fait dans leur région : ce ne sont pas des météorologues, mais le plus souvent des moines seulement attentifs au dérèglement et désordre de l'univers. Dès lors, ils peuvent passer sous silence des étés normalement chauds et humides, qui, à leurs yeux, ne sont pas des événements surprenants, comme ils négligeront de mentionner une famine en un temps où le manque de nourriture participe au rythme régulier et naturel de la vie. En bref, on ne saurait tout attendre de ces chroniques, annales ou histoires : elles ne livrent que des indications incomplètes et discontinues. Mais on ne saurait non plus négliger les quelque 25 sources qui, dans l'espace géographique évoqué et au cours de deux siècles, donnent des renseignements même sommaires et brefs, sur le climat et les récoltes.

---

2. *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir du XI<sup>e</sup> siècle*, dir. M. Colardelle et E. Verdel, Paris, 1993, p. 121-127.

Certes la comparaison entre les sources écrites et les renseignements fournis par l'archéologie présente parfois d'évidentes discordances. Ainsi les années pluvieuses de 895-896, ou surtout de 942-944, qu'indiquent les textes, apparaissent bien dans les séquences dendrochronologiques de Paladru, mais les années de sécheresse qui semblent marquer la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle n'y figurent pas.

J'ajouterai, avant d'en arriver à un tableau récapitulatif, que j'ai utilisé le catalogue des temps de famine dressé naguère par F. Curschmann, *Hungernöte im Mittelalter*: certes ce travail exigerait une reprise de recherche, un inventaire critique qui distinguerait par exemple les différents types de famine, comme l'a fait Pierre Bonnassie dans un remarquable article sur « Consommation d'aliments immondes et cannibalisme de survie dans l'Occident du haut Moyen Âge ». L'ouvrage comporte donc des carences, mais il a le mérite d'exister et il complète pour la période d'avant l'an mil, l'ouvrage de P. Alexandre sur *Le climat en Europe au Moyen Âge*<sup>3</sup>.

Dans le tableau qui suit, simplifié et sans mention de références précises aux textes, je me suis efforcé d'associer la documentation écrite, provenant donc d'une vaste aire régionale au climat supposé sensiblement identique, et les données fournies par les archéologues, afin d'établir, entre vers 900 et vers 1035 d'abord, les changements climatiques et leurs influences sur les « grandes famines », si graves qu'elles conduisent parfois les hommes à un « cannibalisme de survie ».

---

3. F. Curschmann, *Hungersnöte im Mittelalter*, Leipzig, 1900.

P. Bonnassie, Consommation d'aliments immondes et cannibalisme de survie dans l'Occident du haut Moyen Âge, *A.E.S.C.*, 1989, p. 1035-1056.

P. Alexandre, *Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425, d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, 1987.

*Tableau 1. Évolution climatique et grandes famines dans l'Europe du Centre-Ouest (vers 900-vers 1035)<sup>4</sup>*

Dates	Climat	Grandes famines	Cannibalisme de survie
1) 896-910?	Pluvieux – selon les annales de Corvey (saxe) – selon la dendrochronologie de Colletière, Trèves, Liège, Munich	Selon des documents provenant de Saint-Gall (Souabe) et de Ratisbonne (Bavière)	Selon des documents provenant – d'Augsbourg (Bavière) – de Sens (Champagne méridionale) 910 – en Angoumois
2) 921	Chaud et sec en été selon les Annales de Flodoard (Reims)		
928	Sec et vendanges précoces (août) – selon des Annales de Salzbourg (Bavière) – selon les Annales de Flodoard		
935	Mention d'une <i>aqua morta</i> aux Côtes d'Arej (Viennois)		
938-941	« Ruisseau à sec » à Vitrieu (Viennois)		

4. D'après *Annales Corbeienses* (Corvey), *Continuatio Sangallensis* (Saint-Gall), *Continuatio Ratisbonensis* (Ratisbonne), *Annales Augienses* (Augsbourg), *les Richeri Gesta Senoniensis Ecclesia*; la *Chronique* d'Adhémar de Chabannes pour l'Angoumois, les *Annales* de Flodoard (Reims), *Annales Juva venses maximi* (Salzbourg), les *Res Gestae Saxonicae* de Widuking de Corvey (Saxe), *Annales Sangallenses majores* (Saint-Gall), *Annales Sancti Mauricii Andegavensis* (Angers), *Annales Sancti Quintini Veromandensis* (Saint-Quentin), *Annales Leodienses* (Liège), *Gesta episcoporum Monasteriensium* (Munster), *Annales Colonienses* (Cologne), *Annales Hersfeldenses* (Hersfeld), *Annales Quedlimburgenses* (Quedlimburg, Saxe méridionale), *Annales de Saint-Pierre de Gand*, *Annales Floriancenses* (Saint-Benoît-sur-Loire), *Chronicon* de Thietmar de Mersebourg (Saxe), *Annales Rastibonenses* (Rastibonne), Raoul Glaber, *Histoires*, t. 2 et 4; P. Bonnassie, *Consommation...*, p. 1048 et note 81, et p. 1055, note 82.

3) 942-944	Climat pluvieux en Saxe, à Saint-Gall (Souabe) confirmé par la dendrochronologie de Colletière, Trèves, Liège, Munich	A Reims, en Francie et Bourgogne – selon Flodoard – selon les Annales de Saint-Quentin – à Liège – à Salzbourg – à Munster	
4) 974-1003 974 976 981 988 991-2 993-995  Vers 1003	Climat sec À Corvey (Saxe méridionale) À Vitrieu (Viennois) ruisseau à sec À Liège  Chaleur d'été à Liège à Cologne à Hersfeld (Hesse) Ruisseau à sec à Vitrieu (Viennois) Chaleur et sécheresse d'été et d'automne à Hersfeld à Quedlinburg (Saxe méridionale) à Saint-Gall à Vitrieu (Viennois) ruisseau à sec  Des colons s'installent à Colletière	982-984-Disette en Bourgogne           994 – Grande famine en Bourgogne	

5) 1003-1033	Climat pluvieux		
1003	Inondations selon les Annales de Saint-Pierre de Gand et selon des Annales de Saint-Benoît sur Loire		1005 – En Saintonge selon Adémar de Chabannes
1009	Inondations en saxe		En Bourgogne selon R. Glaber
1013-1018	Précipitations abondantes avec crues du Rhin, du Danube – en Saxe centrale et méridionale – en Bavière, à Rastibonne		
Vers 1020	Inondations de l'Elbe et de la Weser (Saxe) À Colletière, réfection du bâtiment méridional, le plus proche de la rive du lac		
Vers 1030-1033	Pluies continues pendant 3 ans selon R. Glaber		1031 – selon un calendrier de la cathédrale d'Auxerre
Vers 1033-1035	Abandon du site de Colletière		1030-1033 selon R. Glaber
6) Après 1033-1035	Retour à un climat normal : « aimable verdure » selon R. Glaber		

De ce tableau, encore hypothétique et de chronologie parfois incertaine, se dégagent quelques conclusions.

D'abord, entre la fin du IX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, apparaissent six grandes périodes climatiques durant lesquelles alternent grande sécheresse et pluviosité abondante – ce qui d'ailleurs n'exclut pas des années de temps normal.

– Le IX<sup>e</sup> siècle s'achèverait par une période de forte pluviosité, peut-être prolongée jusque vers 910, étant donné l'existence de famines si atroces dans le (lointain) Angoumois qu'Adémar de Chabannes évoque alors des scènes de cannibalisme : les hommes se comportent « à la manière des loups ».

– Entre vers 910-920 et vers 941, l'emporterait au contraire une grande sécheresse, sans mention alors de grandes famines (*fames magna, accerrima, crudelissima...*) ni de réaction de désespoir.

– Puis vers 942-944, se manifesterait un retour momentané à des pluies abondantes entraînant de mauvaises récoltes céréalières et donc de graves famines à Salzbourg, à Munster, à Liège, à Saint-Quentin. Flodoard de Reims, en 942 par exemple, note, sèchement : « grande famine dans toute la Gaule et en Bourgogne ». On ignore si cette forte pluviosité s'est prolongée au-delà de ces deux années, ce qui est possible.

– En tout cas à partir de 974, de nombreux annalistes évoquent des sécheresses « durant tout l'été » ou « durant toute l'année », et les mentions d'un ruisseau à sec à Vitrieu en Viennois en 976, 991, 993 confirment incidemment ces indications. De plus, durant les décennies qui suivent 974, les annalistes et chroniqueurs n'indiquent pas de grandes famines. Certes des temps de disette ont pu se manifester et notamment dans la proche Bourgogne en 974, et durant les années 982-984 et même en 994, mais ils n'ont pas poussé les hommes à « s'entre-dévoier<sup>5</sup> ». Jusqu'à quelle date se prolongerait ce deuxième cycle de temps sec et chaud ? On est tenté de le faire aller jusque vers 1003-1005 quand de nouvelles inondations sont mentionnées à Gand ou Saint-Benoît-sur-Loire, et qu'Adémar de Chabannes, pour l'Angoumois il est vrai, indique de nouvelles scènes de cannibalisme de survie, et donc de très mauvaises récoltes en 1005.

Si cette chronologie est juste, les colons s'installent à Colletière, en bordure du lac de Paladru, aux termes d'un long cycle climatique de sécheresse (sauf les années 942-944), qui a pu entraîner un abaissement sensible des eaux du lac, et donc dégager un terroir apte à la colonisation agraire.

---

5. Famines en Bourgogne ; G. Bois, *La mutation de l'an mil. Lournand, village mâconnais de l'antiquité au féodalisme*, Paris, 1989, p. 89, 225.

---

– Mauvais choix en vérité, car les sources écrites montrent une nouvelle phase de pluviosité abondante à partir de ces années 1003-1005. Par ailleurs, vers 1020, à la suite d'un probablement exhaussement des eaux du lac, les colons de Colletière doivent modifier l'architecture d'un bâtiment, celui qui précisément se trouvait au plus près de la rive et qu'ils s'efforcent de déplacer quelque peu. En vain, vers 1033-1040, ils seront condamnés à abandonner – et pour toujours – leur habitat : or c'est à cette époque que Raoul Glaber, décrivant la terrible famine qui frappe la Bourgogne en 1033, en évoque les raisons climatiques<sup>6</sup>.

« Les conditions climatiques se firent si défavorables qu'on ne trouvait de temps propice pour aucunes semailles, et que, surtout à cause des inondations, il n'y eut pas moyen de faire des récoltes... Des pluies continuelles avaient inhibé la terre entière au point que, pendant trois ans, on ne put creuser de sillons capables de recevoir la semence. Au temps des moissons, les mauvaises herbes et la triste ivraie avaient recouvert toute la surface des champs. Un muid de semence, là où il rendait le mieux, donnait à la récolte, un setier, et le setier lui-même en produisait à peine une poignée. » Cette « stérilité vengeresse » entraîna un « manque de vivre » qui « frappa la population tout entière, les grands et ceux de la classe moyenne devenaient hâves avec les pauvres ; les pillages des puissants durent s'arrêter devant le dénuement universel ». D'où la hausse vertigineuse des prix céréaliers, et aussi « hélas ! chose rarement entendue au cours des âges, une faim enragée poussa les hommes à dévorer de la chair humaine ».

Détérioration climatique, d'où l'absence de récolte, d'où la terrible famine et ses effroyables conséquences : le cycle est infernal, et ce sont bien les fortes variations du climat qui ont affecté alors la vie des hommes. L'abandon de l'habitat de Colletière vers 1033-1035 paraît bien causé par une augmentation excessive de la pluviosité qui a entraîné une remontée des eaux, amplifiée sans doute par l'importante déforestation-colonisation des collines surplombant le site d'occupation. En effet ce déboisement a pu accentuer de deux manières l'exhaussement du lac : d'une part il annihile les capacités des terres à retenir les eaux ; d'autre part il accélère l'érosion des sols et leur glissement a pu aggraver le comblement de la cuvette lacustre. Reste que, au départ, ce sont sans doute les pluies trop abondantes qui ont ennoyé le site.

En revanche, pourquoi, lorsqu'après 1033, Raoul Glaber décrit un retour à un climat plus apaisé, les habitats de Colletière ne furent-ils pas à nouveau occupés ? Peur des risques encourus ? Sans doute, mais aussi profond remodelage des struc-

---

6. Raoul Glaber, *Histoires*, édit. Prou, t. 4, chapitre IV – G. Duby, *L'an mil*, Paris, 1967, p. 112-113.



tures d'occupation des sols, c'est-à-dire en l'occurrence une manifestation des bouleversements économiques et sociaux qui suivirent l'an mil<sup>7</sup>.

Car il me reste à évoquer une dernière phase climatique : après 1033, une date bien sûr marquée par la « millième année depuis la passion du seigneur », Raoul Glaber décrit un véritable renouveau du monde, associé à de bonnes récoltes et donc au retour d'un climat normal : « Toute la surface de la terre se couvrit d'une aimable verdure et d'une abondance de fruits qui chassa tout à fait la disette... En cette même année, le blé, le vin et les autres fruits de la terre furent en telle abondance qu'on eut pu en espérer une pareille quantité pour l'ensemble des cinq ans suivants. Tout aliment bon pour l'homme, à part la viande et les mets particulièrement délicats, ne valait plus rien... La seconde, la troisième et la quatrième année, la production ne fut pas moindre<sup>8</sup>. »

Ainsi se trouveraient confirmés, entre 896 et 1040 environ, par la documentation écrite certains cycles climatiques de « quelques dizaines d'années » que suggéraient les analyses isotopiques d'André Ferhi, et qui montraient « une alternance de phases relativement sèches suivies de phases plus humides ». Constatons seulement que la chronologie de ces cycles manque à certains moments de précision et que c'est prendre des risques que de supposer en Dauphiné un climat comparable à celui de l'Europe du Centre-Ouest.

En tout cas, apparemment, ce sont les périodes de pluviosité qui suscitent de grandes famines et jusqu'à des actes effroyables d'anthropophagie pour survivre. En revanche, les temps de climat sec et chaud ne provoquent pas, sauf exception, de lourdes pénuries alimentaires, même si elles n'excluent pas des disettes. Or dans l'aire régionale parcourue, les documents écrits ne mentionnent pas de famines extrêmes entre vers 910 et 1005. Dès lors le réchauffement et la sécheresse, bien attestés dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle, ont pu s'amorcer avant cette période, peut-être dès le début du siècle. En ce cas, plusieurs décennies de temps chaud et sec, favorables à de meilleures récoltes céréalières, auraient précédé le changement de millénaire. Alors « douceurs de l'an mil », pourquoi pas ? En cette hypothèse, elles auraient précédé l'an mil provoquant le premier décollage de l'économie rurale ; mais elles ne l'auraient pas suivi, la croissance démographique – que nous verrons – prenant alors le relais.

---

7. *Les habitats...*, dir. M. Colardelle et E. Verdel, p. 373. Compte rendu de cet ouvrage par G. Bois, dans *Histoire et sociétés rurales*, t. 3, 1995, p. 350-352.

8. Raoul Glaber, *Histoires*, t. 4, chapitre v.

De la période qui suit les années 1039-1040, on ne retiendra que quelques faits saillants, et notamment la disparition dans la documentation de toute trace de cannibalisme de survie. Il faut donc croire que la production agricole répond alors globalement à une demande alimentaire plus forte, même si des disettes sont encore mentionnées en 1043-1045 (en Belgique, en Bohême, en Rhénanie moyenne, en Souabe) ou en 1055-1056 (en France). Toutefois à suivre les annalistes, jusque vers 1100 l'emportent alors les années pluvieuses. Sans s'arrêter au terrible hiver 1077 (indiqué dans près de 20 sources différentes), on relève seulement trois années de sécheresse ou chaleur (1078 à Sens, 1083 en Franconie, 1095 à Sens, en Normandie et en Poitou) encadrés par de fréquentes mentions de périodes à « pluies abondantes », « inondations »... Les cycles climatiques plus durables de la période antérieure paraissent donc s'estomper : faut-il en chercher la raison dans la plus grande richesse de la documentation ou dans le retour à un climat plus varié, donc plus normal ? Mais ces années de plus forte pluviosité n'ont pas freiné une croissance maintenant sur sa lancée et assise sur une petite exploitation paysanne plus résistante. En tout cas, l'idée d'un certain réchauffement climatique, associé à une plus grande sécheresse, durant le demi-siècle qui précède l'an mil, n'est peut-être pas à exclure pour justifier un précoce démarrage de l'économie rurale. De toute manière, la dimension climatique ne saurait tout expliquer : il est d'autres raisons de la croissance agraire, et mieux attestées, par exemple dans le domaine politique.

## B – Arrêt des invasions d'abord, ordre seigneurial ensuite

L'avant-pays dauphinois n'a pas échappé, avant 900, aux pirates normands, et, durant la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, aux raids dévastateurs des pillards hongrois ou sarrasins. En effet, dès 860, des Danois (*dani*), installés dans la vallée du Rhône, ont ravagé Valence et probablement détruit la première église de Romans, qu'avait fait édifier, deux décennies plus tôt, Saint Barnard, l'ancien archevêque de Vienne. Puis ce furent les cavaliers hongrois, les plus redoutés de tous les envahisseurs, qui, après avoir pillé la Bourgogne, descendent le sillon Saône-Rhône, en 924 d'abord, et surtout en 937-938. Les moines de Saint-Martin-d'Autun, en 926, vendent à l'archevêque de Vienne leur « villa Tortillianum » (Torchefellon?) en Viennois : pourquoi ? Elle est « sans cesse dévastée », et probablement par les pillards hongrois, qui, plutôt qu'aux villes, à l'exception de Pavie en 924, s'attaquent aux campagnes et monastères isolés : c'est peut-être eux qui, en 938, détruisent le monastère de Saint-André-le-haut, à Vienne. Nul doute qu'ils aient profité des

faiblesses politiques de la période bosonide (879-928) et de l'interrègne (928-943), comme aussi des carences de l'aristocratie locale incapable de résister à leur pression. Mais, déjà, circulaient d'inquiétantes rumeurs sur les possibles ententes entre potentats régionaux et chefs de bandes hongroises : le consciencieux Flodoard, dans ses *Annales*, n'accuse-t-il pas le roi Bérenger d'Italie d'avoir inspiré l'expédition hongroise qui conduisit au sac de Pavie<sup>9</sup> ?

De telles rumeurs furent autrement fréquentes et sans doute plus fondées à propos des incursions sarrasines. Je rappellerai brièvement ici le naufrage fortuit d'un bateau en provenance de l'Espagne musulmane, durant les années 875-890, puis, avec l'arrivée de renforts, la consolidation d'un repaire de « combattants de la foi », d'un *Djebel al quibâl* selon les géographes arabes, que les sources latines situent autour de la Garde-Freinet (*Fraxinetum*), au-dessus du golfe de Saint-Tropez. À partir de là, et pendant près d'un siècle, ces pillards multiplièrent les opérations de razzias en Provence occidentale d'abord, dans la vallée du Rhône ensuite : en 890, un concile tenu à Valence se préoccupe déjà de leurs ravages. Puis, lorsque quelques châteaux dessinèrent une élémentaire ligne de défense barrant la remontée du fleuve, ces incursions gagnèrent les campagnes de la Provence orientale, réduites à l'état de désert dès les années 920-923. Ces raids connurent alors une plus large extension en direction des cols des Alpes : entre 921 et 942, on a pu dénombrer pas moins de dix expéditions dans les vallées alpestres, avec la destruction de la grande abbaye de la Novalaise sur la route du col du Mont-Cenis, puis celle, sans doute contemporaine, de la collégiale d'Oulx qui, dans la vallée de la Doire Ripaire, servait d'étape lors du franchissement du col du Montgenèvre, cependant qu'Embrun subissait leur assaut. Jusqu'en 972, date de la chute du repaire de la Garde-Freinet, les Sarrasins tiennent les passages entre l'Italie et le royaume de Bourgogne, et les Alpes jusqu'à la Méditerranée.

Car il ne s'agit plus seulement de raids dévastateurs, mais d'une quasi-installation en certaines vallées alpestres de quelques centaines de brigands. Dès 931, Flodoard signalait l'assassinat de l'évêque de Tours et de ses compagnons « par des pillards » (*latronibus*) « au pied des Alpes » (*sub alpibus*). Surtout Eudes, l'abbé de Cluny, dans sa *Vie de Saint Géraud d'Aurillac* rédigée durant le deuxième quart du X<sup>e</sup> siècle (927-942), rapporte le vol de bêtes de somme dérobées à ce puissant pèle-

9. Sur les Danois : *Annales Bertiniani*, ed. Waitz, Hanovre, 1883, année 860, p. 54. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. 9, p. 689 pour Vienne en 924. Pour les Hongrois : *Annales de Flodoard*, ed. P. Lauer, Paris, 1906, p. 197, p. 7, p. 24. P. Charvet. Allut, *Mémoires... pour l'histoire de l'abbaye de Saint-André-le-Haut de Vienne*, Lyon, 1868, p. 42, p. 301-303. L. Musset, *Les invasions. Le second assaut contre l'Europe chrétienne (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1965, p. 64.

rin, les attaques de brigands, et précise « depuis longtemps déjà, les sarrasins rava-geaient cette région », c'est-à-dire « la route qui de la cité de Turin gagne Lyon », sans doute par le col du Mont-Cenis et la vallée de l'Arc, le long du massif de la Vanoise; et en un moment de son récit sur cette difficile traversée des Alpes, il mentionne « un chemin qui longe les limites (du domaine) des pillards (*iter... juxta praedonum fines*) ». Ce qui permet de supposer l'existence d'un territoire tenu par les brigands et qui échappe à toute autorité publique.

Ces hommes étaient-ils tous des pirates sarrasins? Certainement pas. L'auteur de la *Vie de Saint Géraud* rappelle l'existence dans ces montagnes de « Marrons, ces cruels habitants des Alpes (*ipse quippe Marruci rigentes videlicet Alpium incolae*) qui n'estimaient rien de plus avantageux que de transporter les bagages de Géraud » lors de ses allées et retours de Rome. Guides dans la traversée des Alpes, autant que brigands sans doute, ces « marrons » autochtones ont pactisé avec les bandes de pillards sarrasins, leur ont servi d'auxiliaires et d'indicateurs pour affronter l'enchevêtrement des routes alpestres: il n'est pas d'autre moyen de comprendre que des étrangers, à l'origine des marins, aient pu, pendant près d'un siècle, fréquenter et surtout contrôler les petits chemins et sentiers qui permettaient alors la traversée des Alpes. Leurs guides et leurs alliés furent des « chrétiens » (est-ce sûr?) insoumis, ceux que Raoul le Gabre, quelques décennies plus tard et après la disparition des sarrasins, traitera encore de « brute gentes », de « peuplades stupides »<sup>10</sup>.

Les brigands avaient d'ailleurs à leur tête un certain Aimon, qui manifestement eut une conduite fort trouble lors de la prise de la Garde-Freinet en 972, et qu'on évitera de transformer en ancêtre du lignage des dauphins<sup>11</sup>. En tout cas, les auteurs du temps ne sont pas tendres à l'égard de certaines populations alpines, et ces « brigands », « voleurs », « marrons », « brutes épaisses » pourraient bien être des pauvres, rejetés par la domination seigneuriale, dans l'insoumission, la marginalité, le brigandage, au point d'avoir formé, dans le massif de la Vanoise, par alliance avec des bandes sarrasines, un réduit d'irrédentisme, signe d'une décomposition de la société carolingienne au cours du x<sup>e</sup> siècle.

On nous dira peut-être que les montagnes et vallées alpestres sont fort éloignées de l'avant-pays rhodanien et n'ont rien à voir avec lui. Est-ce certain? En 938,

10. Concile de Valence de 890: *M.G.H. Capitularia*, t. 2, p. 377. Sur la Novalaise: *Chronicon Noviliacense*, lib. 4, chap. 29. Rappel de la destruction du monastère d'Oulx: *Le Carte...* charte 5 (vers 1056).

Vita Geraldii, P.L., t. 133, col. 680-682. R. Glaber, *Histoires*, t. 4,3.

J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale. 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976, p. 6-29.

11. *Les Féodalités*, dir. J.-P. Poly et E. Bournazel, Paris, 1998, p. 119-204.

Sobon, l'archevêque de Vienne, à la demande d'un vassal qui en était bénéficiaire, confère à un chanoine l'église de Saint-Nazaire dans la « villa » de Four, non loin de la commune actuelle de La Verpillière: il précise que, bien dotée lors de sa fondation, cette église est maintenant « réduite à rien et tout entière détruite par la dévastation des païens ». Ceux ci pourraient bien être des Sarrasins, venant des vallées alpestres, et, en ce cas, la destruction du monastère de Saint-André-le-haut à Vienne, à la même date, pourrait aussi leur être attribuée (plutôt qu'aux Hongrois). Par ailleurs on peut, à bon droit, s'étonner de la présence de pièces de jeu d'échecs chez les colons du lac de Paladru dans les années 1003-1035: sans suggérer que les occupants de Colletière aient pu venir du « réduit » de la Vanoise, ne peut-on imaginer des contacts directs ou indirects entre les hommes de l'avant-pays et les pillards sarrasins des vallées montagnardes, à l'occasion de quelques raids ou lors de négociations douteuses dont la documentation, évidemment, n'a pas gardé trace? Car comment imaginer que ces pirates musulmans (les *fusc*) venus des bords de la Méditerranée à travers les Alpes, avec l'aide de « marrons »-guides, n'aient pas cherché, depuis la Vanoise, à piller des régions proches et plus riches, comme le Grésivaudan ou le Viennois<sup>12</sup>?

De ces expéditions sans doute courtes et rapides témoigne un texte tardif certes, mais révélateur. Lorsque vers 1100, Saint Hugues, l'évêque de Grenoble, en conflit avec les futurs dauphins, veut affirmer ses droits sur la « terre de Grenoble », il rappelle, dans le préambule d'une charte célèbre, la politique de repeuplement conduite par son prédécesseur, l'évêque Isarn, à la fin du X<sup>e</sup> siècle: « Après la destruction des païens, l'évêque Isarn reconstitua l'église de Grenoble. A cet effet, attendu qu'il ne trouva qu'un petit nombre d'habitants dans le dit évêché, il rassembla des nobles, des gens de moyenne condition et des pauvres... afin qu'au moyen de ces hommes, la terre de Grenoble fut repeuplée<sup>13</sup>. » Certes ce document est postérieur de plus d'un siècle à la chute de la Garde-Freinet; sans doute prête-t-il le flanc à la critique puisqu'il est argument contre la politique des comtes d'Albon, peu désireux de se plier aux orientations de la réforme grégorienne qui inspirait Saint Hugues. Mais l'évêque grenoblois avait à son service, comme secrétaires, scribes et conseillers, deux hommes de valeur: Amat de Laus, futur chanoine de Saint-Ruf d'Avignon, et Richard, chanoine d'Oulx. Ces deux lettrés, capables d'argumenter et de discuter sur le plan juridique, savaient aussi utiliser des archives: ils le montrèrent dans le long conflit qui opposa leur maître à l'archevêque de Vienne à propos du comté du Sermorens. Engagés dans une rude controverse avec les Guïgues, futurs dauphins, pouvaient-ils se permettre, sans risque, d'établir

12. *Les habitats...*, dir. M. Colardelle et E. Verdel, p. 263-264. *Les Féodalités...*, p. 159.

13. *Cart. Saint Hugues*, charte B16 (vers 1100).

---

un lien entre la « destruction des païens » et le « repeuplement de la terre de Grenoble », si l'argument ne comportait aucune vérité et si ce rapprochement n'avait laissé des traces au moins dans la mémoire collective? Que le reste du document comporte des ambiguïtés, des affirmations contestables, on en conviendra aisément, mais pas sur ce point.

En d'autres termes, la prise de la Garde-Freinet en 972, après l'émotion soulevée par la capture de l'abbé de Cluny, Maieul, tombé aux mains d'une bande, libéra les Alpes après une longue période de violence et de brigandage due à la présence sarrasine. Les cols alpins purent à nouveau s'ouvrir aux marchands et aux transactions commerciales avec les villes de l'Italie du Nord en plein renouveau, et les campagnes de l'avant-pays dauphinois se trouvèrent dégagées de tout risque ou menace de razzias. À vrai dire, la documentation, passée 940, n'en signale plus en Viennois-Valentinois; en revanche plus proche du « réduit » de la Vanoise, le Grésivaudan a pu subir des incursions étrangères jusqu'en 972, jusqu'à l'épiscopat d'Isarn pour reprendre l'argumentation des conseillers de Saint Hugues. La précoce « libération » de l'avant-pays rhodanien pourrait donc être une des raisons du renouveau agraire qui paraît affecter cette région du Dauphiné avant toutes les autres.

Est-ce accorder trop d'importance à ces razzias et à leurs menaces que de leur attribuer un rôle retardateur dans le démarrage économique, voire une capacité à briser un essor antérieur? Sans doute faut-il les imaginer temporaires, limitées, sans véritable installation d'un peuplement étranger sauf en Vanoise. Et pourtant leur durable permanence dans la mémoire collective montre assez qu'elles hantèrent le monde des monastères et des campagnes: pour Saint Hugues et ses conseillers, la reconstruction agraire du Grésivaudan se fait « après la destruction des païens ». À la veille de l'an mil, ou quelques décennies plus tôt en Viennois, le retour de la sécurité a pu favoriser ou consolider une croissance agraire jusque-là menacée.

Libérés des razzias hongroises et sarrasines, les paysans ne le furent pas de leurs seigneurs qui, à la faveur de la décomposition du pouvoir central, renforcèrent sur eux leur emprise. On évoquera plus loin les violences internes que suscitérent la montée en puissance des grandes familles féodales souvent rivales, la multiplication des châteaux, l'installation de la seigneurie châtelaine... Seul pouvoir ancien encore debout, l'Église s'efforça d'apaiser les violences par le mouvement de la Paix de Dieu<sup>14</sup>. Mais ses initiatives restèrent de portée limitée et ne freinèrent pas la pression seigneuriale sur le monde paysan. Toutefois cette période, qui suit l'an mil, ne fut pas, comme on l'a dit souvent, un temps d'« anarchie féodale ». Certes,

---

14. *Infra*, livre III, chapitre III.

elle connut un climat de violence mais crée par l'installation d'un nouvel ordre seigneurial qu'imposèrent les maîtres des châteaux construits en grand nombre surtout après 1030. « Ordre seigneurial » très décentralisé, donc très proche de la paysannerie qui jamais peut-être au Moyen Âge, ne fut aussi tenue et encadrée qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, quand se stabilisèrent les profondes mutations amorcées dès l'an mil.

Or cet ordre s'installe dans les campagnes sans destruction ni violence exacerbée: de petites cohortes seigneuriales, bien armées et entraînées, avaient suffi à l'imposer. Son instauration favorisa sans doute la croissance agraire d'autant qu'elle renforça la pression fiscale sur la paysannerie condamnée dès lors à produire davantage pour répondre à ces exigences. Ainsi, tour à tour, l'arrêt des invasions, l'installation de l'ordre, une taxation accrue ont pu contribuer au développement d'une croissance que, dès avant l'an mil, portait aussi un sensible essor démographique.

## C – La croissance démographique

On sait l'importance du facteur démographique dans toute économie rurale sans grand moyen technique. Durant le millénaire médiéval, les périodes de croissance agraire sont aussi des temps de poussée démographique, et inversement une stagnation ou un effondrement de la population suscite régression ou paralysie économique. Au XVI<sup>e</sup> siècle encore, le juriste Jean Bodin écrira: « il n'est de richesse que d'hommes ». Alors si la dynamique démographique entraîne une croissance agraire, et si tout décollage économique modifie le comportement humain et provoque croissance des hommes, qu'en est-il dans notre région durant la période 900-1100, et même au delà?

Inutile d'espérer proposer, même à titre indicatif, un chiffre global de population: en Dauphiné il faut attendre les enquêtes pontificales et delphinales de 1339 pour disposer d'abondantes et assez sûres données numériques. Auparavant on est dans la « préhistoire démographique »; mais, comme en préhistoire, l'obscurité n'est pas totale, et, faute d'une impossible évaluation chiffrée de la population, on peut du moins entrevoir quelques évolutions significatives. Comment? Dans les actes de la pratique, à l'occasion d'aumônes, de ventes ou d'achats de terres... et parmi les témoins de ces échanges, les scribes mentionnent souvent les parents, les conjoints, les frères, les enfants... des donateurs ou des vendeurs... En bref, ces documents fournissent des indications sur la composition des familles et en particulier le nombre d'enfants. Suivre une ou deux familles aristocratiques sur une ou

deux générations ne permettrait aucune conclusion, sauf à courir le risque de généralisation hâtive ; mais rassembler des centaines de textes qui évoquent en particulier des héritiers, des fils, des frères... autorise quelques remarques sur l'évolution démographique.

Il y a plus de trente ans, Robert Fossier, dans sa thèse sur la Picardie<sup>15</sup> proposait cette méthode d'approche des rythmes de renouvellement démographique, non sans suggérer une rigoureuse discrimination des sources. Pour saisir la composition des familles et notamment le nombre de leurs enfants, il importait d'exclure les actes où ne figure qu'un seul fils car celui-ci peut être un aîné, et la documentation, dès lors, ne fournit pas le nombre réel d'héritiers. Comptabiliser les filles conduirait aussi à de grossières erreurs : elles sont sous-représentées dans la documentation médiévale et leur apparition trop aléatoire pour fournir des indications valables. En revanche, dénombrer les familles de deux garçons et de plus de deux garçons conduit à établir un rapport entre les deux types de foyer, et la variation de ce pourcentage indique les temps de croissance ou de fléchissement de l'évolution démographique. Cette méthode avait permis à l'auteur l'élaboration d'un tableau que l'historien belge L. Génicot avait jugé « sans pareil dans l'historiographie française », remarque toujours valable aujourd'hui pour la période des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Une telle approche, à comptabilité assez fastidieuse, suppose une importante masse documentaire pour être recevable. Or si pour la période 875-1000, je ne dispose que de 54 cas, ensuite la documentation s'étoffe ; entre 1000 et 1100, 305 exemples ; entre 1100 et 1200, puisque j'ai poussé jusque-là cette recherche, 576 : chiffres qui me paraissent suffisants pour aboutir à des conclusions, même en les répartissant en général par tranche de 25 ans. En revanche, je n'ai pu établir de distinctions entre le comportement des lignages nobles et celui des familles paysannes. Pourquoi ? D'abord parce que, si les documents mettent bien en valeur par des titres (*dominus, vir venerabilis, comes...*), les membres de la haute aristocratie, ils ne le font pas pour la petite ou moyenne noblesse, et on ne sait donc pas systématiquement si dans un document il est fait allusion à un alleutier paysan ou à un fils de l'aristocratie terrienne. Quand bien même cette distinction aurait été possible, elle aurait encore réduit le nombre des actes répartis par catégories sociales et par tranche chronologique, au point de leur enlever toute signification. Pourtant, on le devine, des préoccupations d'héritage, de maintien du prestige lignager, une alimentation différente selon les classes sociales... ont pu entraîner des fécondités différentes. Mais la documentation n'autorise pas semblable approche. Voilà pour la méthode, voici pour les résultats :

15. R. Fossier, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris-Louvain, 1968, t. 1, p. 274-286.



*Tableau 2. Indications sur l'évolution démographique*

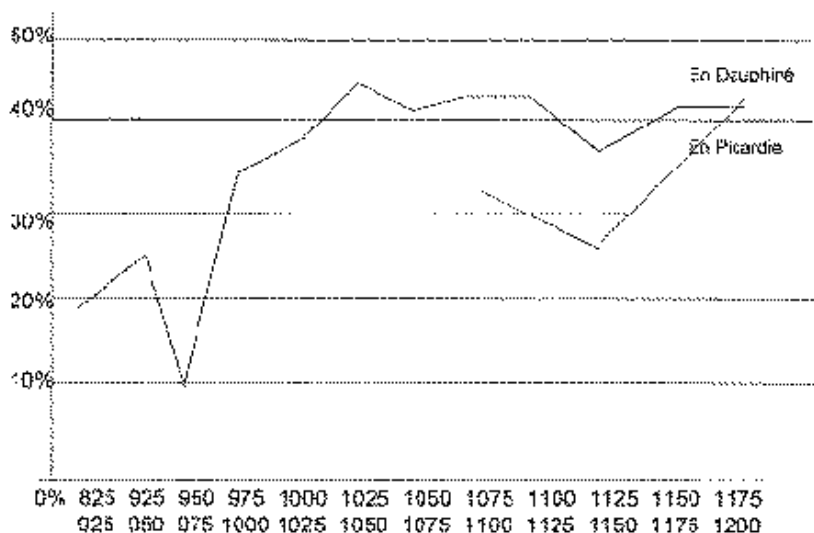
Familles de	2 garçons	3 garçons	4 garçons	5 garçons	6 garçons et plus	% de familles de plus de 2 garçons
De 875-925 11 cas	9	1	1			18 %
925-950 12 cas	9	1	1		1	25 %
950-975 11 cas	10	1				9 %
975-1000 20 cas	13	3	4			35 %
1000-1025 18 cas	11	4	2		1	39 %
1025-1050 46 cas	25	9	6	5	1	45,5 %
1050-1075 58 cas	34	15	4		5	41 %
1075-1100 183 cas	104	48	23	5	3	43 %
1100-1125 126 cas	72	36	12	1	5	43 %
1125-1150 104 cas	65	24	11	2	2	37,5 %
1150-1175 154 cas	94	42	14	3	1	40 %
1175-1200 191 cas	112	62	14	2	1	41 %

Ce tableau suggère quelques remarques :

1. Les rythmes de croissance démographique sont établis par le pourcentage de familles de plus de deux garçons par rapport à celles qui n'en ont que deux. Or, jusque vers 975, ce pourcentage ne dépasse jamais les 25/100, avec même un « trou » démographique à 9/100 dans le troisième quart du X<sup>e</sup> siècle. Faut-il pour l'expliquer rappeler les temps de famines dans l'Europe du Centre-Ouest au cours des années 942-944, famines qui se sont peut-être prolongées durant

quelques années jusqu'au retour d'un cycle de climat chaud et sec, favorable aux productions céréalières et donc aussi à la reproduction humaine?

2. Le démarrage de la croissance démographique semble se situer dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle: la proportion de familles de plus de deux garçons dépasse alors, pour la première fois, les 35/100 et, jusque vers 1200, ne s'abaissera pas au-dessous de ce seuil.
3. La grande famine de 1033, décrite par Raoul Gaber, ne paraît avoir aucun impact démographique. D'une extrême violence elle fut de courte durée permettant une reprise démographique immédiate.
4. Les grandes familles (six garçons et davantage) se font apparemment plus nombreuses au-delà de 1050, mais plus rares après 1125.  
En tout cas, la croissance au-delà de 1025 est très soutenue, malgré quelques fluctuations pas toujours explicables. Pourquoi, par exemple, la sensible baisse des années 1125-1150, d'autant plus surprenante qu'elle apparaît aussi en Picardie?
5. Un regret puisque je viens d'évoquer la Picardie: Robert Fossier ne commence son approche statistique qu'à partir de 1075. Dès lors on ne peut comparer, jusqu'à cette date, les chiffres obtenus, ce qui aurait pu confirmer (ou infirmer) la valeur des données tirées de la documentation dauphinoise. En revanche, la comparaison des deux séries de chiffres montre, pour la période de 1075-1200, une évolution grossièrement comparable entre les deux régions, ce qui rend plausible la trame esquissée pour le Dauphiné, même si on s'explique mal les forts pourcentages obtenus dans la principauté la plus pauvre durant le siècle qui va de 1075 à 1175.



En prolongeant cette analyse et en admettant, comme tous les démographes, une égalité numérique, même approximative, entre les sexes, on peut alors estimer le nombre moyen d'enfants par ménage fécond et son évolution sur deux siècles en Dauphiné.

875-925	925-950	950-975	975-1000	1000-1025	1025-1050	1050-1075	1075-1100
4,5	5	4	5,1	5,3	5,7	5,5	5,3

Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, ce chiffre se maintiendra toujours au-dessus de 5.

De tels chiffres d'enfants par famille peuvent surprendre : ils auraient dû soutenir une croissance démographique très forte au cours de la période XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, en Dauphiné comme en Europe occidentale. Or ce rythme de croissance annuelle apparaît fort limité : guère plus de 0,4 à 0,5 % en moyenne, pourcentage qui se retrouve, plus tard, dans les vallées alpestres du Dauphiné au cours de la période 1250-1339<sup>16</sup>. Pour expliquer cette distorsion, on se contentera de rappeler qu'il s'agit ici d'enfants par ménage fécond et parvenus à l'âge adulte. Or les ménages stériles, le célibat, la mortalité infantile... limitaient les rythmes de croissance.

On a évidemment d'autres témoignages mais non chiffrés de la croissance démographique en notre région surtout durant le XI<sup>e</sup> siècle : je noterai dès maintenant – ils seront étudiés plus loin – l'apparition de tenures plus petites, de microexploitations paysannes, nées de l'augmentation du nombre des hommes, une extension aussi de l'espace agraire par des défrichements...

En bref, si l'essor démographique ne fut peut-être pas une des raisons du premier décollage économique, il contribua, à l'évidence, à soutenir, dans la longue durée, la croissance de l'économie rurale, avec par endroits, une forte concentration des hommes. Par exemple, entre 975 et 1000, le terroir de l'actuel hameau de Vitrieu (« Vitrosco » au X<sup>e</sup> siècle) compte pas moins de 27 petits propriétaires, sans doute tous résidents, soit une population d'environ 100 habitants : de nos jours, on dénombre seulement 4 à 5 villas dispersées et une unique exploitation agricole. De ce seul cas, il serait bien imprudent de conclure à de fortes densités humaines vers l'an mil. La discontinuité du peuplement caractérise alors la répartition de la population, et si Vitrieu paraît fort peuplé, la documentation avant l'an mil signale à peine Vernioz, dans la vallée de la Varèze, au pied du versant qui accueille « Vitrosco ».

16. R. Fossier, *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux*, 2 vol., Paris, 1982, t. 1, p. 104. H. Falque-Vert, *Les hommes...*, p. 23-31.

Aucune fouille archéologique ne permet en notre région de cerner le type humain de ce temps. On retiendra pourtant les conclusions que M. Collardelle a dégagées de la nécropole de Roissard, près de la Mure, en Matheysine, nécropole utilisée depuis le IV<sup>e</sup> siècle, mais surtout au cours des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. Pour 65 adultes de sexe déterminé, on dénombre 34 hommes pour 31 femmes, soit un relatif équilibre entre les sexes ; en revanche le petit nombre d'enfants – 25 seulement – n'assure pas le renouvellement des générations : faut-il incriminer l'existence possible de zones d'inhumation réservées aux enfants et non découvertes, ou bien la mauvaise conservation des ossements ? En tout cas la nécropole de Sainte-Croix, proche de Die, en bordure de la Drôme, pour une période plus tardive il est vrai (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) révélera au contraire un grand nombre de *pueri*.

À Roissard, la répartition par âge s'établit ainsi :

Jeunes : 19-39 ans	Adultes : 40-59 ans	60 ans et plus
61/100	28/100	11/100

Les « vieux » sont donc rares. La plus longue espérance de vie est de 60 ans chez une femme, et 70 pour un homme : en moyenne elle devait graviter autour de 40-45 ans pour ceux qui avaient échappé à la mortalité infantile. Pour les femmes une période de grande fragilité se situe entre 18 et 29 ans, à l'âge des premiers enfantements. Autre constatation classique en ce temps : la petite taille de l'homme (1,65 m en moyenne), et plus encore de la femme (1,51 m), sans que se manifestent d'ailleurs de graves et nombreuses carences sur les squelettes étudiés<sup>17</sup>. En définitive, pour les siècles du haut Moyen Âge, un type humain à faible corpulence, à espérance de vie limitée, mais sans rachitisme généralisé : tels étaient sans doute aussi les paysans de l'avant-pays dauphinois au X<sup>e</sup> siècle, et, comme eux, rassemblés en général, dans des structures familiales étroites.

## D – Les structures familiales

Pour l'étude des structures familiales, la documentation ne permet pas, non plus, de procéder globalement à une distinction entre parentèles nobles et familles paysannes : je proposerai donc d'abord un tableau d'ensemble de l'évolution de ces structures sans différenciation sociale. Je m'efforcerai ensuite d'isoler, à partir de documents plus limités, quelques milieux plus spécifiquement paysans.

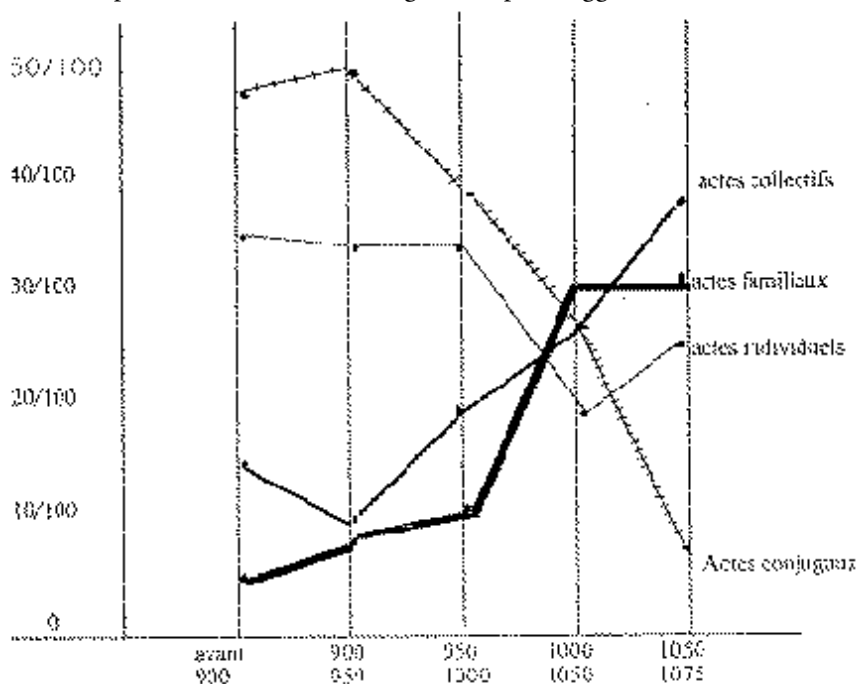
À l'échelle régionale et en perspective globale, voici à grands traits, l'évolution des structures familiales qui se dégagent de la documentation.

17. M. Collardelle, *Sépulture et traditions funéraires du V<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle après J.-C. dans les campagnes des Alpes Françaises du Nord*, Grenoble, 1983, p. 27-56, p. 422.

Tableau 3. Évolution des structures familiales

	Actes individuels	Actes conjugaux (époux seuls)	Actes familiaux (parents, enfants)	Actes avec collatéraux (frères, sœurs, cousins voir étrangers)
Avant 900 47 actes	16 (34/100)	22 (47/100)	2 (4/100)	7 (15/100)
900-950 137 actes	46 (33,5/100)	67 (49/100)	11 (8/100)	13 (9,5/100)
950-1000 213 actes dont:	71 (33/100)	84 (39,5/100)	20 (9,5/100)	38 (18/100)
950-975 81 actes	38 (47/100)	30 (37/100)	4 (5/100)	9 (11/100)
975-1000 132 actes	33 (25/100)	54 (41/100)	16 (12/100)	29 (22/100)
1000-1050 157 actes	29 (18,5/100)	39 (25/100)	49 (31/100)	40 (25,5/100)
1050-1075 127 actes	31 (24,5/100)	10 (8/100)	39 (30,5/100)	47 (37/100)

Ce tableau peut se résumer en un diagramme plus suggestif



Ainsi

1. La terre, pendant la plus grande partie du X<sup>e</sup> siècle, se trouve, dans plus de 80 % des actes, possession d'un individu, d'un couple ou d'une famille nucléaire. En Bas Dauphiné, comme dans le Mâconnais ou en Catalogne, l'empire donc une conception individualiste ou familiale (au sens étroit du mot) de la propriété. La diffusion, à partir de l'idéologie carolingienne, du modèle conjugal ou de la famille nucléaire comme structure d'encadrement de la société rurale, a réussi, et sans doute avec plus de rapidité dans le monde paysan que dans la minorité aristocratique<sup>18</sup>.
2. Une flexure s'amorce peu avant l'an mil. On note en effet une croissance du pourcentage des familles élargies à des collatéraux ou à un groupement sans lien affirmé de parenté: de 11 % vers 950-975, la proportion grimpe à 22 % dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle pour atteindre 37 % vers 1050-1075. Une telle progression des actes avec collatéraux, donc de la famille élargie, a sans doute affecté surtout la société aristocratique: en tout cas le phénomène s'y trouve confirmé au cours du XII<sup>e</sup> siècle.
3. Semblent évidents aussi un sensible déclin du nombre des actes purement individuels, un effondrement des transactions passées par les seuls parents sans participation ou approbation des enfants, tandis que s'affirme avec netteté la propriété de type strictement familiale (avec parents ou héritiers directs). Ainsi se confirme la prépondérance du groupe parents-enfants comme système de parenté et comme cellule élémentaire de solidarité.

Peut-on tenter d'approcher plus précisément le milieu strictement paysan? Oui, mais en limitant l'observation à quelques secteurs très restreints dans le temps et dans l'espace. J'en retiendrai deux: d'abord la petite communauté, déjà évoquée, de Vitrieu, car elle se compose surtout de petits propriétaires paysans, ensuite, en isolant dans le *Cartulaire de Saint-Barnard*, les seuls tenanciers d'exploitations paysannes, qu'il s'agisse de manses, courtils, chabanneries, voire parcelles.

À Vitrieu, en ne retenant au cours du dernier quart du X<sup>e</sup> siècle, que les laïcs qui interviennent dans les transactions foncières, on dénombre:

- 6 individus qui agissent seuls (22 %)
- 14 couples sans mention d'enfants (52 %)

18. G. Duby, *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1971, p. 64-67. P. Bonnassie, *La Catalogne du milieu du X<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Croissance et mutations d'une société*, 2 vol., Toulouse, 1975, 1976, t. 1, p. 266-274. P. Toubert, La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens, dans *Il matrimonio nella società altomedievale, Settimane di studio...*, t. 24, Spoleto, 1977, p. 233-285.

- 3 familles avec enfants (11 %)
- 4 groupements familiaux élargis (15 %), dont deux sont composés d'individus étrangers par leur nom et peut-être aussi par le sang.

De telles structures de parenté en milieu paysan sont assez semblables à celles qui se dégagent, à l'échelle régionale et sans différenciation sociale, entre 975 et l'an mil.

Deuxième secteur d'observation : des tenanciers de biens dans le *Cartulaire de Saint-Barnard*, qui « tiennent » ou « cultivent » des exploitations ou terres entre 950 et 1100. Dans l'immense majorité des cas (96 %), les chartes ne mentionnent qu'un seul individu à la tête de ces manses, courtils, chabanneries, plus rarement vignes. Ce constat ne saurait surprendre : ces biens sont tenus de seigneurs qui ont isolé un unique responsable des charges ou cens à acquitter. Mais derrière l'individu seul mentionné, se profile à l'évidence une famille et, en ce milieu paysan, c'est encore la famille étroite qui prédomine.

Toutefois, à trois reprises dans ce Cartulaire, et dans trois cas durant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, des individus aux patronymes différents se trouvent associés dans la possession de vignes ou de deux petites exploitations paysannes, un manse et une chabannerie, laquelle d'ailleurs associe une famille (*Li Maurellane*) et un individu isolé (*Columbu*). C'est également à la fin du XI<sup>e</sup> siècle qu'en Grésivaudan une tenure (*tenedura*) se trouve occupée par un paysan et ses *cumparticipes*, ses « associés », vocable qui annonce les *pariers* du XIII<sup>e</sup> siècle ; et dans les premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle, que, par exception, des groupements de frères tiennent des manses de l'évêché de Grenoble<sup>19</sup>. Ces possessions communautaires, encore très rares et qui ne dépassent guère le cadre des frérèches, témoignent de l'impact de la croissance démographique sur le mode de possession des tenures ; mais, au XII<sup>e</sup> siècle encore, elles restent tout à fait minoritaires (12 %).

La famille étroite, organisée autour d'un couple marié, demeure donc bien aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles la structure de parenté fondamentale en milieu paysan. Le confirment encore les donations pieuses à l'Église que pratiquent les hommes de la terre pour sauver leurs âmes. Comme les seigneurs d'ailleurs, ils donnent des biens pour éviter la damnation éternelle de leurs parents, de leur conjoint, de leurs enfants, mais quasiment jamais pour un frère, un oncle, un neveu. De telles aumônes reflètent le cadre limité des affections familiales : c'est celui de la famille étroite à deux générations (parents-enfants), celle qui règle aussi la possession du sol.

---

19. *Cart. Saint-Barnard*, chartes 132 (1064), 148-149 (1068), 209 (1092). *Cart. Domène*, charte 118 (1090). *Cart. Saint Hugues*, chartes C22 et 24.

Ultime question au sujet de ces tenanciers paysans : quels noms portent-ils ? De nos jours, on désigne un individu par un nom de famille et au moins un prénom : anthroponymie à deux noms donc. Ce n'était pas le cas aux <sup>x<sup>e</sup></sup> et <sup>xi<sup>e</sup></sup> siècles chez les seigneurs comme chez les paysans. Sur l'échantillon recueilli dans le *Cartulaire de Saint-Barnard*, entre 950 et 1100, de quelque 73 noms de tenanciers, plus de 90 % sont désignés par un seul nom, selon une anthroponymie de type germanique, triomphante durant les siècles du haut Moyen Âge. Avant l'an mil, un seul tenancier de manse possède un double nom : « Servandus Bartaticus » ; après 1050, on en dénombre six, dont deux au moins ne portent en vérité que des surnoms : « Ainardus surnommé (*cognominatus*) Pelorce », « Durantus Os nigrum », en un temps où un dignitaire de la collégiale de Saint-Barnard, nommé Benoît, se voit lui-même affublé du surnom de Boit l'eau (*bibens aquam*) car, nous explique le scribe : « il ne buvait jamais de vin » (*quoniam vinum nunquam biberat*). Il est probable que les premiers patronymes se sont forgés à partir de tels surnoms, mettant en valeur des défauts (*bibens aquam*), des tares (*os nigrum*, ou *surdus*), des fonctions (*Clemens agricola*). Mais l'anthroponymie à deux noms ne se répandra que dans la première moitié du <sup>xii<sup>e</sup></sup> siècle, pour se généraliser seulement au <sup>xiii<sup>e</sup></sup> siècle.

Autre remarque plus surprenante à une époque où la christianisation des campagnes paraît fort avancée, si du moins on en juge par l'encadrement paroissial et la multiplication des mentions d'églises et de chapelles. Les noms que portent ces paysans ne reflètent en rien une imprégnation religieuse : ils sont d'inspiration romaine ou germanique, non pas chrétienne. Ainsi des 33 tenanciers de l'archevêque d'Embrun à Génissieux, vers 1060 : ils se nomment « Amandus », « Teutbertus », « Wandalfredus », « Rodoardus », « Rotingus », « Dominicus », « Arambertus », « Amalgaudus », « Wandalgradus », « Isimbardus »... ; cinq noms seulement (2 « Umbertus », « Armannus », « Robertus », « Johannes ») rappellent une possible influence religieuse. Pour que la documentation montre les premiers prénoms d'inspiration chrétienne, comme Pierre ou Jean, les plus répandus dans le monde paysan au milieu du <sup>xiii<sup>e</sup></sup> siècle, accompagnant un nom de famille, donc s'inscrivant dans une anthroponymie plus tard classique, il faut attendre la fin du <sup>xi<sup>e</sup></sup> siècle : vers 1091, un « Petrus Dux » cultive une chabannerie. Mais en général l'anthroponymie des <sup>x<sup>e</sup></sup> et <sup>xi<sup>e</sup></sup> siècles, en milieu paysan, amène à poser une redoutable question : quelle était alors la profondeur de la christianisation des campagnes ?

Je me garderai de répondre à cette redoutable question, et reviendrai au problème des structures familiales dans la paysannerie. Si j'ai insisté sur la prédominance de la famille nucléaire, c'est qu'elle a joué un rôle important dans la croissance agraire. Pourquoi ? D'abord la restructuration, à partir de vers 950, des



---

grandes unités d'exploitation foncière – thème sur lequel je reviendrai – entraîna la multiplication de la microexploitation aux mains de tenanciers, en un temps où la petite propriété paysanne n'avait pas encore fléchi. Tenures et alleux paysans prennent donc une importance grandissante dans l'économie rurale et deviennent porteurs de la croissance : or les uns et les autres, en leur immense majorité, se fondent sur la famille étroite. Par ailleurs ce cadre familial restreint est facteur de mobilité. En effet l'exiguïté des patrimoines ou des exploitations, l'insuffisance fréquente de ressources aléatoires fragilisent ce groupe humain qui ne peut nourrir ni retenir tous ses membres en période de croissance démographique : une part de ceux-ci, en surnombre, a pu tenter sa chance ailleurs, et notamment sur les fronts pionniers des défrichements qui s'ouvrent avant l'an mil, contribuant ainsi à l'extension des espaces cultivés.

Mais si la cellule familiale étroite joue un rôle dans les avancées de l'économie rurale, elle n'offre pas d'efficace protection à la petite propriété paysanne qui se trouva ainsi sans défense alors que ne cessent de se développer contre elles des menaces, avec notamment la diffusion de l'argent dans la société et la monétarisation de l'économie.

## **E – Les progrès de la circulation monétaire dans les campagnes**

La lente et progressive infiltration de l'argent dans les campagnes – phénomène essentiel de leur évolution – constitue à la fois un reflet et un stimulant de la croissance agraire, un élément aussi de démantèlement et de recomposition de la société paysanne. On voudrait montrer ici d'abord les progrès de l'économie monétaire, puis l'ouverture du marché foncier avec une hausse des prix de la terre, enfin le développement du crédit fondé sur l'argent.

### ***1. La progressive monétarisation de l'économie***

Confronter les actes qui indiquent des dons simples, des échanges ou des donations avec compensation en nature (les précaires par exemple) aux textes qui mentionnent des ventes (réelles ou camouflées), ou des emprunts avec intervention de la monnaie, permet de comparer ce que, par convention de langage, on peut appeler l'économie de don à l'économie monétaire. Le tableau suivant, pour la durée de quatre siècles, concerne l'ensemble du Dauphiné connu avant 1200,

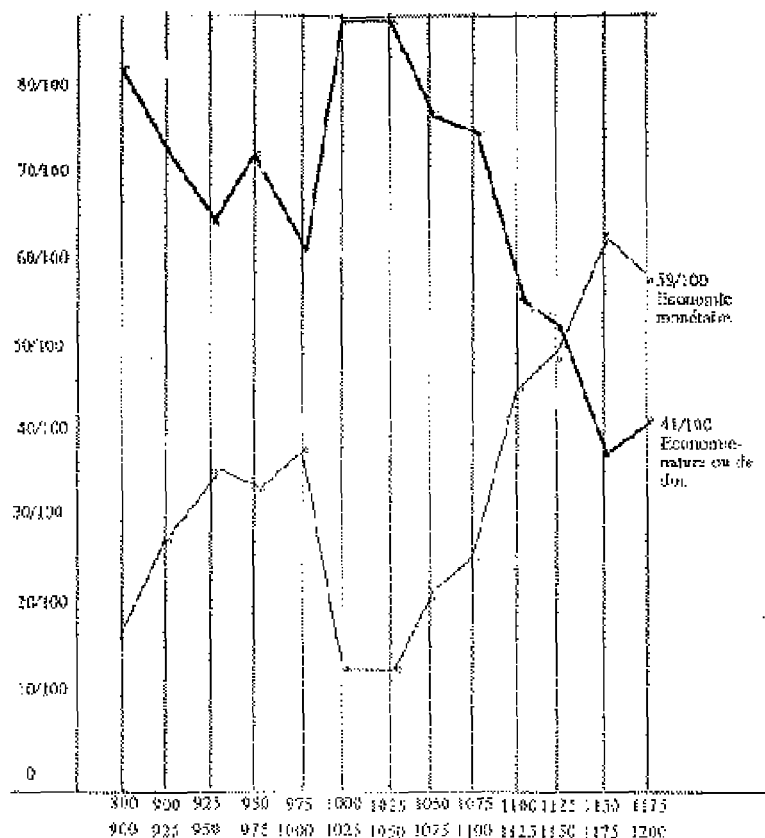
mais, pour les décennies qui encadrent l'an mil, il ne porte que sur le Dauphiné rhodanien, le Viennois et la région de Romans.

*Tableau 4. Économie monétaire et économie de don en Dauphiné (800-1200)*

	Économie de don ou en nature		Économie monétaire			
	Dons	Dons avec compensation ou échange (sans intervention de monnaie)	Dons avec compensation en argent	Ventes	Emprunts	% des actes
800-900 59 actes	40	9	1	7	2	17/100
900-925 40 actes	24	5	0	11	0	27,5/100
925-950 81 actes	49	5	0	22	5	33/100
950-975 75 actes	49	5	1	11	9	28/100
975-1000 116 actes	57	15	2	35	7	38/100
1000-1025 71 actes	51	9	0	8	3	14/100
1025-1050 106 actes	83	8	6	7	2	14/100
1050-1075 138 actes	88	17	20	10	3	24/100
1075-1100 377 actes	216	65	57	19	20	25,5/100
1100-1125 243 actes	124	8	48	30	33	45,5/100
1125-1150 207 actes	94	12	57	36	8	49/100
1150-1175 335 actes	108	22	125	51	29	61/100
1175-1200 412 actes	111	57	182	29	33	59/100

On peut résumer et simplifier ce tableau dans le diagramme suivant.

*Tableau 5. La monétarisation des échanges en Dauphiné  
(veers 800-vers 1200) (en pourcentage des actes)*



Ce diagramme élaboré à partir d'un corpus de plus de 2000 actes, montre l'évidente pénétration de l'économie monétaire dans les campagnes dauphinoises entre 800 et 1200. Regroupées par siècle, les mentions de monnaie dans les transactions passent de 17 % au IX<sup>e</sup> siècle, à 32 % au X<sup>e</sup>, accusent au milieu du XI<sup>e</sup> siècle un sensible fléchissement, pour remonter à 53 % au XII<sup>e</sup> siècle. On s'explique mal la diminution des opérations fondées sur l'argent au cours du XI<sup>e</sup> siècle et notamment dans sa première moitié : est-ce pénurie monétaire ? Mais le nombre des emprunts a plutôt tendance à baisser au début du siècle. Est-ce conséquence des troubles politiques et sociaux qui accompagnent de profondes mutations durant les décennies postérieures à l'an mil ? L'argent se serait alors caché, provoquant un retour momentané à une économie de don et de contre-don.

Cette monétarisation de l'économie paraît donc à la fois lente et irrégulière: lente puisqu'il faut attendre le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle pour que les actes où la monnaie intervient dépassent en nombre et définitivement ceux qui relèvent de l'économie de don; irrégulière aussi puisqu'elle semble jalonnée d'avancées et de reculs: en tout cas, dans la période qui précède l'an mil, l'économie de l'avant-pays dauphinois vit un temps d'incontestable accélération de la circulation monétaire (près de 40 % des actes dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle).

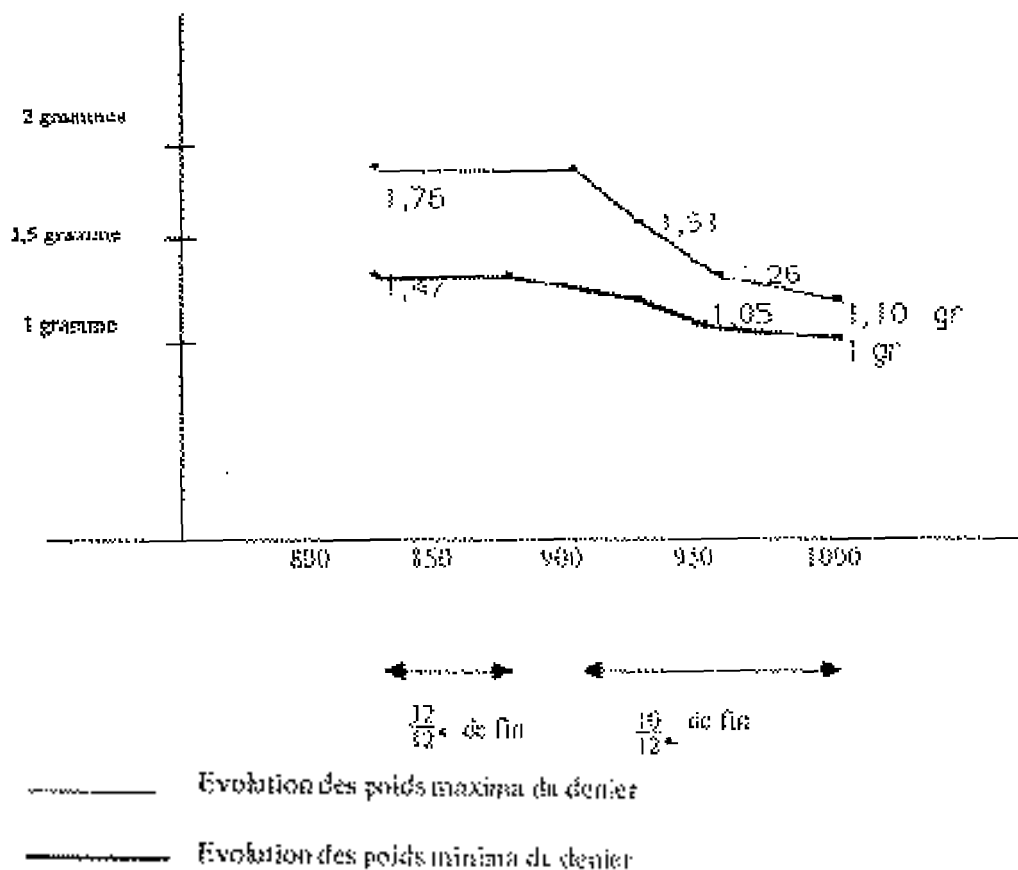
D'ailleurs, en certaines communautés villageoises où la petite propriété alleu-tière prédomine, cette circulation, dès avant l'an mil, paraît plus active encore. À Vitrieu toujours, vingt-six chartes indiquent des transferts de biens fonciers ou de parcelles de terre entre 967 et 1002: dix-sept (seize ventes et un emprunt sur gage) soit 65 % des actes, relèvent déjà de l'économie monétaire.

Cette pénétration de la monnaie dans le tissu économique et social pourrait, pour partie, résulter de l'affaiblissement de la valeur intrinsèque de la monnaie viennoise. Certes, la documentation écrite rappelle, à plusieurs reprises, pour la fin du X<sup>e</sup> siècle, l'excellence des espèces émises (*moneta decena et electissima*), mais leur analyse montre, par rapport au IX<sup>e</sup> siècle, leur double affaiblissement en poids et en aloi<sup>20</sup>.

---

20. Sur la *moneta decena et electissima*: *Cart. Saint-André*, chartes 22 (vers 997), 5 (973), 11 (vers 975-993). Sur l'aloï de la monnaie viennoise et son poids: A. Villard, *La monnaie viennoise*, Gap, 1942, p. 31-36, avec le tableau d'évolution des valeurs, p. 98.

Tableau 6. La dépréciation du denier viennois (vers 850-vers 1000)



Ainsi, en schématisant, le denier viennois passe d'un poids d'un gramme soixante-seize, au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, à un gramme aux environs de l'an mil, tandis que, parallèlement, sa teneur en métal précieux glisse d'une monnaie d'argent pur à un aloi de 10/12<sup>e</sup> de fin, valeur encore forte certes mais qui déclinera au cours du XI<sup>e</sup> siècle.

Cette détérioration de la monnaie d'argent en Viennois a pu avoir une double conséquence : créer des espèces mieux adaptées à une économie d'échanges encore faible et, par ailleurs, permettre l'accession à une économie monétaire d'hommes, producteurs ou consommateurs, qui en étaient écartés par la trop forte valeur de l'ancienne monnaie carolingienne. Cette meilleure adaptation du denier, comme l'extension du champ monétaire, ont certainement contribué au réveil du marché monétaire et, notamment, du marché de la terre.



## N° 290

Denier d'argent provenant de l'atelier monétaire de Vienne, à l'époque de l'archevêque Thibault (957-1001) et durant le règne de Rodolphe III (993-1032). Monnaie épiscopale.

Avers : + TEVBALS. Dans le champ P et L entrelacés, mis pour Presul (évêque).

Revers : + SC MAVRICIUS. Dans le champ, R mis pour Rodolphe.

Poids : 1,05 g. Provenance : fouilles de Colletière, en bordure du lac de Charavines-Paladru.

## N° 294

Obole d'argent provenant de l'atelier monétaire de Lyon, sous le règne de Rodolphe III (993-1032). Monnaie épiscopale.

Avers : + RODULFUS, avec croix dans le champ.

Revers : LVCVOVNUS

Poids : 0,55 g. Provenance : Colletière, Charavines (Isère)

## *2. L'ouverture du marché foncier avec valorisation du capital*

On notera d'abord (*cf.* les données du tableau 4) l'ouverture plus large de ce marché avant même l'an mil. De 800 à 925, les ventes de terre ou emprunts sur gage foncier représentent environ 20 % des actes ; entre 925 et 975, ils atteignent un pourcentage de 30 %, et dépassent les 37 % dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle. La terre n'est donc pas seulement donnée, à l'Église en particulier, elle est aussi, et de plus en plus, vendue ou achetée dès le X<sup>e</sup> siècle.

Plus ouverte, le marché foncier est parallèlement affecté par une très nette hausse des prix. Certes, les textes rares qui fournissent le prix d'un même type de biens fonciers à des périodes différentes ou qui donnent la valeur marchande d'une terre ainsi que sa superficie ; ils sont cependant assez nombreux pour retrouver, en Bas-Dauphiné, une hausse déjà constatée en Milanais, en Catalogne ou en

---

Mâconnais<sup>21</sup>. Je mentionnerai d'abord quelques exemples, peu précis au demeurant, avant de rassembler en un nouveau diagramme des données plus sûres. Dans la « villa Exobito Subteriore », au lieu-dit « Visino », un habitat disparu de nos jours, probablement situé sur l'actuelle commune de Reventin-Vaugris, quatre « courtils avec vigne et champ » sont vendus entre 939 et 995. Les noms des propriétaires des terres qui figurent sur les confronts de ces petites exploitations très ramassées sont à ce point semblables qu'on serait tenté de voir un même bien vendu à quatre reprises, si la chaîne des acheteurs et vendeurs ne comportait pas de rupture. De ces quatre biens, un seul est mesuré, mais leur description laisse supposer des étendues grossièrement semblables. Or un couple qui cède un de ces « courtils » en 939 au prix de sept sous, en vend un autre, de semblable composition, en 994, pour une valeur de quarante-quatre sous. Le prix moyen de deux courtils vendus entre 939 et 941 atteint cinq sous et demi, celui de deux autres cédés en 971 et 994 dépasse les trente-trois sous, soit une multiplication par six de leur valeur marchande<sup>22</sup>. Utiliser les ventes de manses pour apprécier la hausse du prix des terres peut se révéler aléatoire, car non seulement, en général, les documents ne précisent pas non plus les superficies mais surtout, ils ne permettent pas toujours de distinguer avec certitude le manse étroit (la racine de l'exploitation avec la maison et un champ ou une vigne attenant) du manse complet englobant la tenure tout entière avec l'ensemble des parcelles : reste que le prix moyen du manse est de vingt-neuf sous dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, de soixante-quinze sous au XI<sup>e</sup> siècle.

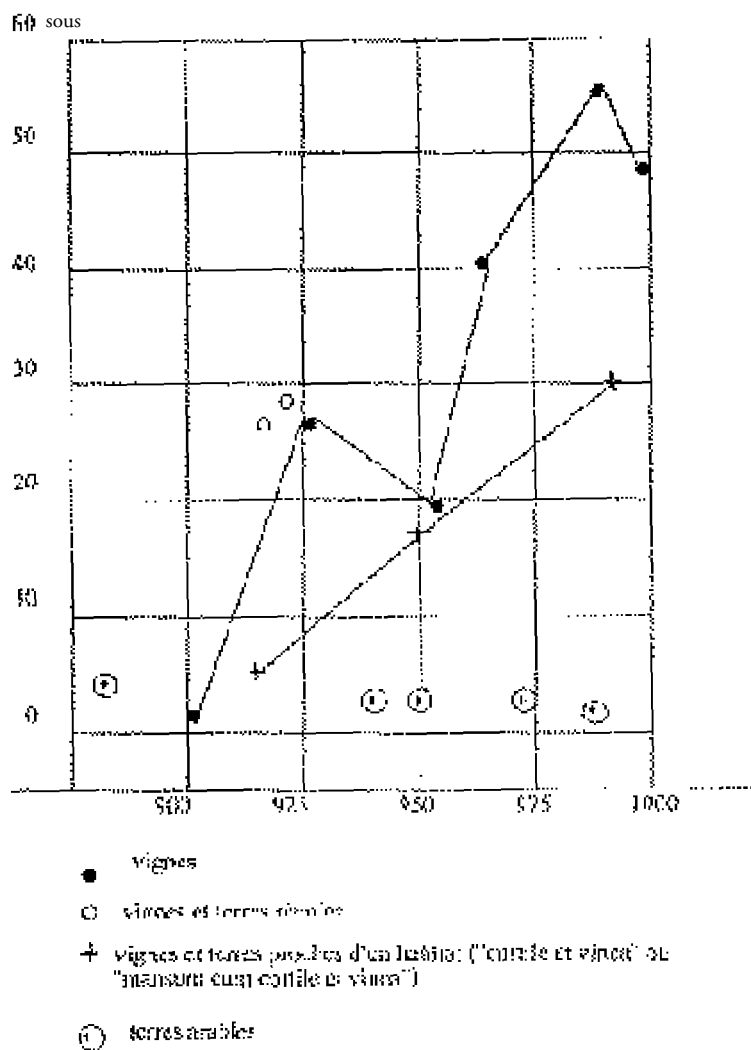
En l'absence de mesures précises, ces indications fragmentaires restent cependant conjecturales ; mieux vaut se rabattre sur les textes mentionnant des biens fonciers évalués à la fois en valeur monétaire et en superficie.

---

21. C. Violante, *La società milanese nell'età pre-communale*, Bari, 1953, chap. 4, p. 99-134. P. Bonnassie, *La Catalogne...*, t. 1, p. 409-414. G. Bois, *La mutation de l'an mil...*, p. 80-83.

22. *Cart. Saint-André*, chartes 116 (939-940), 117 (940-941), 119 (971-972), 120 (974-975).

*Tableau 7. Prix des terres en Bas-Dauphiné  
(en unité de 100 perches carrées)<sup>23</sup>*



23. Références du tableau : pour les vignes: *Cart. Cluny*, t. 1 charte 79 (902), *Cart. Saint-André*, chartes 129 (925), 63 (957-958); *Cart. Cluny*, t. 2, charte 1093 (vers 960) : pour ces deux dernières chartes qui décrivent un mort-gage, le prix marchand de la parcelle est obtenu par le montant d'un prêt augmenté d'un tiers, pourcentage qui correspond à une sous-estimation assez générale de la valeur de la terre; *Cart. Saint-André* chartes 46 (975-977), 72 (1007). Pour vignes et champs: *ibid.*, chartes 136 (918-919) et 135 (922); pour *curtile et vinea* ou *mansum cum cortile et ortile et vinea*: *Cart. Saint-André*, charte 138 (910); *Cart. Saint-Barnard*, charte 24 (949-951); *Cart. Saint-André*, charte 120 (994-995). Pour les champs ou terres arables: *Cart. Saint-André*, chartes 103 (939-940), 123 (milieu du x<sup>e</sup> siècle) 59 (937-993), 108 (986-987). *Cart. Cluny*, charte 8 (845).



Ce diagramme, établi en perches carrées tant demeure encore délicate la conversion de la perche en mesure contemporaine, permet trois constatations. D'abord la très nette hausse de la valeur marchande du vignoble dont le prix moyen, grossièrement, double, une première fois entre 900 et 950, puis, une seconde fois, durant la deuxième moitié du x<sup>e</sup> siècle. En revanche le prix de la terre céréalière semble relativement stagner en un temps où la pression démographique reste encore faible. Dès lors, l'écart différentiel entre la valeur des champs et celle des vignes ne cesse d'augmenter : en schématisant, les prix paraissent sensiblement égaux vers 850-900 ; entre 975 et 1000, le vignoble, à superficie égale, vaut vingt-cinq fois plus que la terre. Seule, la pénétration de l'argent dans l'économie permet de justifier l'évolution très différenciée de ces valeurs moyennes.

Cette incontestable revalorisation du vignoble en fait une culture qui devient (ou redevient depuis l'époque romaine) spéculative, ce qui permet de comprendre le rôle essentiel qu'elle joue en Viennois dans l'ouverture et l'élargissement du marché foncier. À titre d'exemple, entre 938 et 1002, à Vitrieu, les seules chartes de vente de biens fonciers ou d'emprunts sur gages fonciers, si on exclut les courtils ou parcelles de « vignes avec champ », difficiles à classer, affectent dix-huit parcelles de viticulture pour seulement huit champs céréalières. La vigne représente donc ici 69 % du marché foncier : c'est elle qui attire les investisseurs.

### *3. Le développement du crédit*

L'essor du crédit confirme l'entrée des campagnes bas-dauphinoises, dès avant l'an mil, dans une économie à orientation monétaire. Je rappellerai d'abord, aussi brièvement que possible, les techniques de prêt ou d'emprunt qui se pratiquaient couramment aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles et qu'on appelle le mort-gage. Supposons un individu ou une famille pressés par des besoins d'argent et condamnés à emprunter : ils le feront en gageant leur emprunt sur un de leurs biens immobiliers, à cette époque, évidemment une terre, le plus souvent une vigne. Mais la valeur marchande de ce bien ne permet pas un emprunt équivalent : en général, le bien gagé est en effet sous-estimé d'environ un tiers ; par exemple, à Vienne, une vigne achetée seize sous entre 993 et 1007 a permis à son acquéreur d'emprunter seulement dix sous en 1007-1008. C'est un premier avantage pour le bailleur de fonds qui, par un prêt, peut ainsi obtenir une terre sous-évaluée<sup>24</sup>.

Par ailleurs, le contrat prévoit un délai de remboursement : durant ce laps de temps, ou bien le créancier perçoit tous les revenus du bien servant de gage ou bien l'emprunteur lui verse une redevance annuelle. Dans les deux cas, revenus perçus

24. *Cart. Saint-André*: chartes 168 (993-1007), 166 (1007-1008).

ou redevances acquittées ne viennent pas, lors du paiement de la dette, en déduction de la somme empruntée : il s'agit donc bien d'un intérêt camouflé, et c'est un autre atout pour le bailleur. Enfin, au terme du délai prévu pour le remboursement, deux éventualités se présentent : ou bien l'emprunteur peut restituer la somme qui lui fut prêtée ; dès lors il récupère son bien, et le contrat, déchiré, disparaît. Ou bien s'il est dans l'incapacité de rembourser, le bailleur de fonds s'empare du bien gagé, et en devient propriétaire. Sorte de crédit agricole avant la lettre, ce rugueux système d'emprunt ne présentait qu'avantages pour le créancier. Malgré l'interdiction théorique de tout prêt à intérêt dans les Évangiles, les établissements religieux pratiquèrent fréquemment ce mort-gage au cours des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles : l'intérêt, il est vrai, se trouvait déguisé, et l'Église mit quelque temps à s'en apercevoir pour finir par condamner ces pratiques au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

Ceci dit, je voudrais présenter la pratique du mort-gage comme un révélateur d'une aggravation de l'endettement rural dans les décennies qui précèdent l'an mil, et aussi, dès maintenant, comme un ferment de dislocation de la petite propriété paysanne.

Partons de quelques données statistiques, sans oublier les carences de la documentation : elle n'a gardé trace que des emprunts non remboursés, affectant uniquement des terres qui se fondirent dans le patrimoine des églises. La pratique du mort-gage connut donc, sans aucun doute, un développement plus fort qu'il n'apparaît dans les textes.

*Tableau 8. Le mort-gage en Viennois aux abords de l'an mil*

	Nombre de prêts	Total des sommes prêtées	Moyenne du montant des prêts	Durée moyenne du prêt
800-900 59 actes	2 soit 3,4/100 des actes	18 sous	9 sous	1 cas connu : 3 ans
900-925 40 actes	0			
925-950 81 actes	5 soit 6/100 des actes	39 sous	7 sous 9 deniers	3 ans
950-975 75 actes	9 soit 12/100 des actes	149,5 sous	18 sous 7 deniers	entre 8 et 9 ans
975-1000 116 actes	7 soit 6/100 des actes	165 sous	23,5 sous	pour 6 cas connus : 5 ans 4 mois
1000-1025 71 actes	3 soit 4/100 des actes	pour 1 cas connu : 10 sous		1 cas connu : 1 an

Cette répartition chronologique montre d'abord l'évidente augmentation des emprunts (en nombre comme en pourcentage des actes) dans les années 950-1000 ; elle révèle aussi, durant la même période, l'accroissement global du capital prêté, l'alourdissement de la valeur moyenne des prêts, sans négliger un certain allongement de la durée des crédits, indice d'une prise de conscience des difficultés à assurer leurs remboursements : autant de signes d'un développement du crédit et de l'endettement des ruraux, beaucoup plus net d'ailleurs en Viennois que dans la région de Romans par exemple où le premier mort-gage connu date seulement de 1064<sup>25</sup>.

Mais qui sont les ruraux qui s'endettent ? et qui sont les créanciers ? On limitera cette analyse aux vingt-et-un emprunts qui, selon le tableau précédent, s'échelonnent de 925 à l'an mil. Ils montrent des créanciers venus du milieu ecclésiastique (trois prêts du monastère de Saint-André-le-Bas, cinq d'un chanoine de Saint-Maurice-de-Vienne, un d'un prêtre proche de l'archevêque de la ville), de la petite minorité juive (trois couples, qui, à quatre reprises, prêtent), parfois peut-être, de l'aristocratie terrienne, ou bien encore du groupe des alleutiers (sept prêts, assurés par cinq individus ou familles), dont certains, à l'occasion d'un crédit, font une timide et furtive apparition dans la documentation, alors que d'autres arrondissent leur patrimoine : par exemple le couple Maignard et Adaldrade qui, en quatre créances, prête près de cinquante sous, dont trente-trois durant la même année, ou encore le ménage David et Rainelda qui ne s'engage qu'une fois dans une créance, mais, à trois reprises, achète des terres<sup>26</sup>. Ces prêteurs proviennent donc d'horizons sociaux très divers : il n'y a pas alors de concentration du capital foncier aux mains d'un groupe social.

L'étude des emprunteurs en apporte d'ailleurs la confirmation : eux aussi se recrutent dans toutes les couches de la société. Certes, aucune charte dauphinoise ne mentionne d'emprunts faits par des juifs, mais, on le sait, ils en contractent

25. Premier mort-gage en Viennois dès 890 : *Cart. Saint-André*, charte 137 ; pour la région de Romans : *Cart. Saint-Barnard*, charte 30 (1064).

26. Prêts du monastère de Saint-André le Bas : *Cart. Saint-André*, chartes 11 (975-993), 87 (975-992), 22 (vers 997). Prêt de Garnier, chanoine de Saint-Maurice de Vienne : *ibid.*, charte 145 (956-957), *Cart. Cluny*, chartes 1047 (958), 1084 (960), 1122 (962), 1159 (963). Prêt d'un prêtre, proche de l'archevêque de Vienne : *Cart. Saint-André*, charte 58 (937-993) : ce prêtre « signe » deux chartes de l'archevêque : *ibid.*, chartes 34x (984) et 35x (985). Prêts consentis par des juifs : *ibid.*, chartes 99 (947-948), 63 (957-958), 64 (966-967), 5 (973). Prêt d'Ademar *vir venerabilis* : *Cart. Cluny*, charte 1093 (960). Prêts de petits alleutiers : par le couple Maignard et Adaldrade : outre *Cart. Cluny*, charte 46 (892), voir aussi chartes 732 (949), 733 (949), 752 (949) ; par d'autres : *Cart. Saint-André*, chartes 97 (937-938), 146 (978-979), 111 (977-978), 14 (982) ; ce dernier prêt est assuré par le couple David et Rainelda ou Raina qui, par ailleurs, achète des biens : *ibid.*, chartes 7 (973), 8 (977), 15 (985).

parfois, en Mâconnais par exemple, et, en Viennois, certains sont conduits à vendre des terres pour obtenir les deniers qui leur manquent. Passé l'an mil, l'abbé de Saint-André, lui-même, emprunte, et tout au long du  $x^e$  siècle, des tenanciers parfois, des alleutiers surtout, souscrivent des prêts, certaines familles s'engageant, contraintes par la « nécessité » dans la spirale de l'endettement ; par exemple, le couple Grimard et Beliard qui, en quatre ans, emprunte pas moins de quatre-vingts sous à un chanoine de Saint-Maurice-de-Vienne qui, flairant la proie, s'était réservé l'exclusivité des prêts à cette famille<sup>27</sup>.

Ainsi, des institutions religieuses, des individus, des familles prêtent ou empruntent, et en général de petites sommes. Le mort-gage, à lui seul, ne permet donc pas d'accumulation de capital, et le crédit, sans direction fixe, ne se concentre pas dans une classe d'argent.

Pourtant le développement du crédit dans les décennies qui précèdent l'an mil témoigne d'un endettement rural aggravé qui paraît toucher inégalement les groupes sociaux. Sur ce point, l'analyse des vingt-et-un prêts permet trois constatations. D'abord les créanciers (ils sont douze) sont moins nombreux que les emprunteurs (au nombre de dix-huit) : autrement dit, l'endettement est plus diffus, le capital plus concentré. D'autre part, la moitié des prêteurs se recrute dans le clergé urbain et la minorité juive ; en d'autres termes, le crédit vient surtout de la ville et s'infiltré dans les campagnes. Enfin, les autres créanciers, dans leur immense majorité, proviennent du milieu des alleutiers (42 %), mais ce groupe social représente la totalité des emprunteurs, à la seule exception d'une famille de tenanciers. Les emprunts sur gage foncier frappent donc surtout les alleutiers : si cinq d'entre eux (23 %) sont capables de prêter, dix-sept (77 %) sont conduits à l'endettement. Voilà qui montre la fragilité de la petite propriété paysanne dans une économie monétaire plus active et à tendance inflationniste, fragilité d'autant plus grande que les structures familiales – on l'a déjà suggéré – ne la protègent pas.

Ainsi la pénétration de la monnaie dans l'économie et la société rurale a donc parfois aggravé, au moins dans le milieu des alleutiers paysans, les disparités sociales, et conduit certains à la misère. Mais enfin le crédit lui-même, malgré ses conditions draconiennes, a pu aider des familles à traverser de mauvaises passes ; la nette valorisation du capital foncier en vignoble a pu favoriser l'essor de la viticulture, donc orienter timidement l'économie agraire vers des cultures plus spéculatives, débouchant sur des activités commerciales. Bref, l'argent, plus diffusé, a sans doute

---

27. En Mâconnais, mise en gage de biens fonciers par des juifs : G. Duby, *La société...*, p. 49, p. 110. B. Blumenkranz, *Juifs et chrétiens dans le monde occidental (430-1096)*, Paris, 1960, p. 24-27. Emprunts du couple Grimard et Beliard : *Cart. Cluny*, chartes 1084 (960), 1122 (962), 1047 (958).

conféré plus de souplesse aux activités agricoles, ouvert le marché foncier, favorisé aussi la vente des produits de la terre. Il est très révélateur de constater, dans la documentation, l'apparition, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, des premiers prix des productions de l'économie rurale : prix de porcs, de moutons, de chevaux. C'est un signe évident d'une intégration du monde des campagnes dans une économie de marché. Mais cette intégration ne se fait pas sans réticence. Les premières appréciations concernent uniquement – on l'aura constaté – des produits de l'élevage, sans doute parce que les céréales sont bien trop précieuses et trop indispensables à la survie du monde paysan : les petits producteurs les gardent en réserve, et évitent encore de jeter sur les marchés locaux de possibles excédents. Les premières évaluations de setiers de froment ou de seigle n'apparaissent guère avant 1100-1110<sup>28</sup>.

Cette ouverture de l'économie rurale sur les marchés n'a pu qu'inciter les paysans à produire davantage, à dégager des surplus de production, favorisant ainsi la croissance agraire. Or la vente de produits amenait quelques deniers dans les mesures des rustres. Ainsi verra-t-on se monétariser peu à peu la rente seigneuriale, le système de redevances que payaient les tenanciers aux maîtres de leurs terres : changement d'une extrême lenteur certes mais signe encore d'une pénétration de l'argent dans la vie des campagnes.

La croissance agraire, à partir des décennies qui précèdent l'an mil, a donc pu trouver ses sources et ses ressorts dans la convergence de différents facteurs : retour à la paix par arrêt des invasions, puis à la sécurité par l'établissement de l'ordre seigneurial, possible amélioration du climat, croissance démographique plus affirmée, structures familiales souples et génératrices de mobilité, progressive monétarisation de l'économie rurale avec ouvertures sur les marchés. Mais la documentation ne permet pas de tout mesurer. Ainsi quelle part prit dans ce renouveau la quête de la liberté chez les esclaves ? Probablement les conduisit-elle, pour s'arracher à leurs maîtres, vers les fronts pionniers, vers les premiers défrichements de la forêt, la cognée des essarteurs scandant leur émancipation en même temps que l'élargissement de l'espace cultivé. On ne saurait non plus oublier le labeur des hommes, le travail obscur, patient, acharné et toujours recommencé, de générations de paysans dont beaucoup – la majorité peut-être puisque les grands les classaient parmi les « pauvres » – ne luttèrent que pour assurer leur pain quotidien et leur survie. Ce permanent combat contre la faim, le monde paysan l'a gagné : passées les effroyables scènes de famine que décrit en 1033 encore Raoul Glaber, la documentation ne fait plus jamais – on l'a vu – allusion à du « cannibalisme de survie »,

28. Sur les prix d'animaux : *Cart. Saint-André*, chartes 59x (vers 1030-1070), 108 (1056). *Cart. Saint-Barnard*, chartes 135 (1065), 108 (1056), 116 (1060). *Cart. Saint-Hugues*, charte B48 (vers 1080). *Cart. Domène*, chartes 66 (vers 1070), 65 (1070). Prix du setier de céréales : exemples dans *Cart. Saint-Hugues* : charte B80 (1110).

même pendant les longues crises de la fin du Moyen Âge. La lutte contre la faim, ce fut aussi une source de la croissance agraire, et la disparition des grandes famines, un signe de sa réussite. Mais une autre cause a pu jouer, plus déterminante peut-être : la restructuration des grandes propriétés foncières du haut Moyen Âge.